

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :

**Projet d'agrandissement
du cimetière municipal**

**L'An DEUX MILLE VINGT ET UN
Le DIX-HUIT MARS à 18 h 30**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à huis clos sous la présidence de **Jean-Paul ROSELEUX, Maire**

Etaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Sylvie MAUTALEMENT et Carole DERUY

Messieurs Lahcen MIRI et Jean-Luc LEDUC, Adjoint.

Mesdames : DUVAL Marie-Pierre, GABRIEL Madeleine, GAUDEFROY Sandrine, HERBLOT Corinne, LAFONT Rosalie, NIVAL Anita,

Messieurs : BAUDOIN Gilles, CONVERSAT Jean-Claude, FORTIER Didier, GUILLEUX Valentin, LEFEVRE Jean-Charles, LEMAIRE Franck.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Katia REYES

Pouvoirs : Marc BRODIN donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX,

Martine BRESON donne pouvoir à Jean-Luc LEDUC

Audrey DARET donne pouvoir à Sylvie MAUTALEMENT

Safia ALLAL donne pouvoir à Lahcen MIRI

**Marie-Pierre DUVAL et Valentin GUILLEUX sont désignés assesseurs,
Gilles BAUDOIN est élu secrétaire de séance.**

Véronique BENTZ, Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, forme le personnel administratif.

N°	2021	01	14
----	------	----	----

**DATE DE
CONVOCAION**

09.03.2021

DATE D’AFFICHAGE

09.03.2021

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice :

23

Présents :

18

Votants :

22

Diffusion

- Registre
- Contrôle légalité
- Affichage
- Dossier
- Trésorerie
- Service Etat-Civil

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes urbaines, la création et la modification des cimetières relèvent d'une procédure spécifique passant obligatoirement par un arrêté du préfet. Il rappelle que la commune a l'obligation légale d'inhumer toute personne décédée sur son territoire.

Monsieur le Maire expose que le cimetière actuel ne dispose plus aujourd'hui que d'un espace disponible très réduit, qu'il ne peut suffire aux besoins de la commune et qu'il est donc nécessaire de procéder à son extension pour faire face aux demandes de concessions en cours et à venir.

L'extension du cimetière, envisagée sur une surface propriété de la commune, nécessite un accord de M. le Préfet au terme d'une procédure incluant une enquête publique.

Vu l'article L2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour les raisons énoncées ci-dessus, d'agrandir le cimetière communal sur une parcelle adjacente au cimetière existant, le Maire propose :

- d'approuver la mise en œuvre d'une procédure légale en vue du projet d'extension du cimetière communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer toutes les opérations nécessaires à cette extension,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'une procédure légale en vue du projet d'extension du cimetière communal,
- **AUTORISE** le Maire à lancer toutes les opérations nécessaires à cette extension,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits.

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte du fait de sa transmission au contrôle de légalité et de son affichage le 22/03/2021
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.